

Semi-marathon de la biodiversité

Appel à candidatures
SEMI-MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Haies et mares Créer, planter, restaurer

Qui peut candidater ? Tous les propriétaires possédant des parcelles sur les communes du territoire de la CCDSV.	Quand ? Du 13 novembre 2023 au 31 janvier 2024	Comment ? Télécharger et remplir le formulaire concerné sur www.ccdsv.fr
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aide financière et soutien technique (96% de prise en charge possible)

Scannez-moi pour + d'infos

AIN le Département

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence de l'Éau Rhône-Méditerranée-Corse

DOMBES SAÔNE VALLÉE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCDSV - Un semi-marathon pour la biodiversité

La CCDSV lance un semi-marathon de la Biodiversité. C'est une nouvelle action du Plan Climat de la Communauté de communes. Les propriétaires de parcelles dans l'une des 19 communes du territoire sont invités à s'inscrire pour bénéficier de 96% de prise en charge lors de la restauration ou la création de haies et de mares sur le territoire de Dombes Saône Vallée*.

L'objectif affiché est ambitieux et vise à créer ou restaurer, d'ici 2027, 21 mares et 21 km de haies. Voilà pourquoi on parle d'un semi-marathon en référence à la distance parcouru sur cette course.

Cet enjeu s'inscrit dans le cadre du Plan Climat de la CCDSV qui vise à s'adapter durablement au changement climatique. Pour cela, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) a défini l'agriculture comme un levier favorisant la transition écologique. Et deux actions sont clairement identifiées afin de développer et/ou maintenir les haies et préserver les espaces naturels (zones humides...).

En parallèle, le contrat de territoire pour le petit et le grand cycle de l'eau, établi par la CCDSV avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) et le Département de l'Ain, vise la restauration et la préservation des milieux naturels favorables à la biodiversité. En avril 2024, la Communauté de communes déposera une candidature « Semi-marathon de la biodiversité » dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'eau.

Semi-marathon de la biodiversité

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes invite les propriétaires intéressés par la démarche de plantation de haies et création/restauration de mares sur le territoire à se faire connaître avant le 31 janvier prochain via un formulaire hébergé sur son site internet de la CCDSV.

Le rôle essentiel des haies et des mares

Les mares et les haies remplissent de nombreuses missions au service de la biodiversité en participant à l'épuration des eaux provenant des parcelles agricoles et en limitant le ruissellement ainsi que l'érosion des sols.

Ces milieux sont, par ailleurs, de véritables réservoirs biologiques et constituent des corridors de déplacement entre les différents habitats.

Les haies jouent un rôle de brise-vent et protègent les cultures. Elles limitent également les effets du gel et de la canicule.

Elles offrent un abri aux animaux d'élevage contre les intempéries et servent parfois de fourrage en période de sécheresse. Elles sont une source d'énergie renouvelable.

Les mares possèdent des fonctions régulatrices de l'eau (écrêtage des crues, stockage de l'eau, rétention...).

Elles sont des zones refuges et des lieux de reproduction pour bon nombre d'espèces.

Ces milieux sont d'autant plus importants pour faire face au changement climatique puisqu'ils stockent du carbone et contribuent à diminuer les îlots de chaleur, offrant notamment des températures plus fraîches (eau et sol). Les mares et les haies font partie du patrimoine naturel, tout particulièrement sur notre territoire agricole parsemé de petits cours d'eau.

Comment postuler ?

Tous les propriétaires possédant des parcelles en Dombes Saône Vallée peuvent télécharger et remplir le formulaire jusqu'au 31 janvier 2024 inclus sur www.ccdsv.fr. Un retour de la Communauté de communes sera fait courant mars pour une mise en place dès l'automne 2024.

Si les parcelles sont exploitées par un agriculteur autre que le propriétaire, la demande doit être réalisée par le propriétaire en accord avec l'exploitant pour les parcelles concernées par le projet. Un projet sur un domaine public est également recevable et pourra émaner du gestionnaire du domaine public.

Une prise en charge financière à 96% et un soutien tout au long du projet

La CCDSV prend en charge la conception et la réalisation des travaux à hauteur de 96% grâce à une aide financière de l'Agence de l'eau RMC et du Département de l'Ain.

Une participation financière des propriétaires retenus sera effective à hauteur de 4% du montant réel du projet. A titre indicatif, le montant de participation estimé qui revient au propriétaire est le suivant :

- 1,44 € du mètre linéaire pour les haies (soit 144€ pour 100 mètres de haie plantés),

Semi-marathon de la biodiversité

- 214 € par mare.

La conception des travaux (maîtrise d'œuvre) et leur réalisation seront pilotées par la CCDSV et définies en concertation avec les propriétaires / exploitants sur la base d'éléments techniques produits dans le cadre de ce projet. Des prestataires seront recrutés pour la conception et réalisation des travaux. De son côté, le propriétaire s'engage à laisser le libre accès des intervenants aux parcelles concernées par les travaux durant toutes les étapes du projet après avoir été averti, bien entendu. Le maître d'ouvrage s'engage à réaliser les travaux indiqués et à remettre en état les lieux tels qu'ils étaient avant les travaux, en dehors de l'emprise directe du chantier. L'entretien post-travaux des haies et des mares sera à la charge du propriétaire.

**Liste des 19 communes de la CCDVS : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Beauregard, Civrieux, Fareins, Frans, Massieux, Misérieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve*

- **Les outils de communication**
 - Affichette
 - Flyer recto/verso
 - Visuel carré et paysage pour réseaux sociaux
- **Invitation aux propriétaires**

La CCDSV a invité tous les propriétaires de parcelles du territoire à une réunion d'information le lundi 27 novembre à 18h à la salle des fêtes de Saint-Didier-de-Formans (invitation adressée par mail ou courrier le 13 novembre)